

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2014

### **PROCES-VERBAL**

(18 heures)

**Présents** : Mme CLOCHET, Maire ;  
MM. LE PARANTHOEN - LE ROY - LE COSTOEC - MAINGUY  
et Mme OLLIVIER, Adjoint ;  
MM. CORBEL - COTON - LE DISSEZ - LE FLOC'H et NICOLAS ;  
Mmes LE COADOU et ROPERS.

**Absents** : Mme LE FLEM (pouvoir à M. MAINGUY) ;  
Mme LE GOFF (pouvoir à M. LE PARANTHOEN) ;  
Excusé, M. LE QUERE ;  
Mme KERVILLEC ;  
M. SAVEAN.

**Secrétaire** : M. MAINGUY

**Assistait également à la réunion** : Mme SEVENET, Trésorière de TREGUIER.

### **I - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Madame CLOCHET invite Madame SEVENET, Trésorière de TREGUIER - LA ROCHE DERRIEN, à présenter les comptes administratifs de l'exercice 2013.

#### **1) Résidence les Ailes du Jaudy**

- \* En section de fonctionnement : aucune réalisation.
- \* En section d'investissement : aucune réalisation.

#### **2) Commune**

- \* La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 314 159,45 euros
  - Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 047 351,49 euros
  - charges à caractère général : 289 589,28 euros
  - charges de personnel : 583 347,45 euros
  - atténuations de produits : 14 493,00 euros
  - autres charges de gestion courante : 121 594,23 euros
  - charges financières : 36 099,94 euros
  - charges exceptionnelles : 956,18 euros
  - opérations d'ordre entre sections : 1 271,41 euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 361 510,94 euros  
- atténuations de charges : 29 498,69 euros  
- produits des services : 65 702,98 euros  
- impôts et taxes : 589 108,86 euros  
- dotations et participations : 636 645,59 euros  
- autres produits de gestion courante : 33 210,52 euros  
- produits financiers : 11,25 euros  
- produits exceptionnels : 7 333,05 euros

\* La section d'investissement présente un excédent de 224 914,44 euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 523 178,07 euros

- subventions d'équipement versées : 9 573,38 euros  
- immobilisations corporelles : 65 061,21 euros  
- immobilisations en cours : 215 233,68 euros  
- remboursement d'emprunts : 93 643,04 euros  
- déficit d'investissement 2012 : 139 666,76 euros

Les recettes d'investissement s'élèvent à 748 092,51 euros

- subventions d'investissement reçues : 188 102,62 euros  
- emprunts et dettes assimilées : 6 583,34 euros  
- immobilisations corporelles : 5 137,47 euros  
- dotations, fonds divers : 229 048,83 euros  
- excédent de fonctionnement capitalisé 2012 : 317 355,07 euros  
- dépôts et cautionnements reçus : 593,77 euros  
- opérations d'ordre entre sections : 1 271,41 euros

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2013 du budget «résidence les Ailes du Jaudy» et du budget communal établis par Madame le Receveur de TREGUIER – LA ROCHE DERRIEN.

Sur proposition de Madame CLOCHET Rolande, Maire,

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- NOMME Monsieur LE PARANTHOEN Pierre pour soumettre à l'approbation de l'assemblée, les comptes administratifs de l'exercice 2013 du budget "résidence les Ailes du Jaudy" et du budget communal.

(Sortie de Mme CLOCHET, Maire).

Sous la présidence de Monsieur LE PARANTHOEN Pierre,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2013 de la « résidence les Ailes du Jaudy ».

Sous la présidence de Monsieur LE PARANTHOEN Pierre,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

par 13 voix « POUR »

et 1 « ABSTENTION » (M. LE DISSEZ),

- APPROUVE le compte administratif 2013 du budget communal.

(retour de Mme CLOCHET, Maire)

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
par 14 voix « POUR »  
et 1 « ABSTENTION » (M. LE DISSEZ),  
- DECIDE de l'affectation en réserves du résultat d'exploitation  
de l'exercice 2013 de la commune pour un montant de 314 159,45 euros.

## **II - BUDGET PRIMITIF 2014**

Madame CLOCHET donne lecture des budgets primitifs pour l'exercice 2014.

### **1) Résidence les Ailes du Jaudy**

Sur proposition du bureau municipal et examen de la commission des finances réunie le 25 février 2014, le budget primitif de la « résidence Les Ailes du Jaudy » au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

\* La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52 480,00 euros

- autres charges de gestion courante : 52 480,00 euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 52 480,00 euros

- produits des ventes : 52 470,00 euros

- autres produits de gestion courante : 10,00 euros

\* La section d'investissement : aucune inscription budgétaire.

Madame CLOCHET précise que la différence constatée entre la proposition budgétaire 2013 et celle de 2014 est liée à l'augmentation de la TVA applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE le budget primitif 2014 de la « résidence les Ailes du Jaudy ».

### **2) Commune**

Sur proposition du bureau municipal et examen de la commission des finances réunie le 25 février 2014 le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

\* La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 373 000,00 euros

- charges à caractère général : 322 250,00 euros

- charges de personnel : 614 300,00 euros

- atténuation de produits : 15 000,00 euros

- autres charges de gestion courante : 128 450,00 euros

- charges financières : 36 000,00 euros

- dépenses imprévues de fonctionnement : 1 500,00 euros

- virement à la section d'investissement : 255 000,00 euros

- opérations d'ordre entre sections : 500,00 euros

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 373 000,00 euros

- atténuation de charges : 5 800,00 euros
- produits des services : 66 600,00 euros
- impôts et taxes : 596 700,00 euros
- dotations et participations : 616 300,00 euros
- autres produits de gestion courante : 82 980,00 euros
- produits financiers : 20,00 euros
- produits exceptionnels : 4 600,00 euros

\* La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 855 000,00 euros

- restes à réaliser 2013 : 528 700,00 euros
- subventions d'équipement versées : 20 100,00 euros
- immobilisations corporelles : 79 150,00 euros
- immobilisations en cours : 128 550,00 euros
- remboursement d'emprunts : 98 500,00 euros

Les recettes d'investissement s'élèvent à 855 000,00 euros

- restes à réaliser 2013 : 17 650,00 euros
- dotations, fonds divers et réserves : 42 776,11 euros
- excédent de fonctionnement capitalisé 2013 : 314 159,45 euros
- virement de la section de fonctionnement : 255 000,00 euros
- opérations d'ordre entre sections : 500,00 euros
- excédent d'investissement 2013 : 224 914,44 euros

### **3) Taux des contributions directes**

Madame CLOCHET indique que le bureau municipal ainsi que la commission des finances réunie le 25 février 2014 proposent de maintenir pour 2014 les mêmes taux de contributions directes qu'en 2013, à savoir :

- taxe d'habitation : 14,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,59 %

Ces taux génèreront un produit fiscal attendu de 554 836,00 euros.

Sur proposition de Madame CLOCHET Rolande, Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE les taux d'imposition applicables pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 14,27 %

Taxe foncière sur le bâti : 20,99 %

Taxe foncière sur le non bâti : 61,59 %

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

par 14 voix « POUR »,

et 1 « ABSTENTION » (M. LE DISSEZ),

- APPROUVE le budget primitif 2014 de la commune.

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 - Association « Les ânes du Trégor »**

Madame CLOCHET donne lecture du courrier transmis le 24 février 2014 par Monsieur Bernard AUTRET, Président de l'association « les ânes du Trégor ».

Ce dernier déplore les propos tenus lors du conseil municipal dernier, relayés par la presse, par Monsieur LE FLOC'H sur l'attribution d'une subvention en faveur de l'association qu'il préside.

Unaniment, les membres de l'association ont décidé de refuser l'aide de 100 euros allouée par ledit Conseil Municipal qu'ils tiennent néanmoins à remercier vivement.

#### **2 - Remerciements de Madame CLOCHET**

Madame CLOCHET clôture la séance en ces termes :

« Je profite de cette dernière séance du Conseil Municipal pour vous remercier, tous, pour votre collaboration, votre participation active aux différentes réunions et commissions aussi bien municipales, qu'intercommunales. Vous avez parfaitement rempli votre mission et œuvré dans l'intérêt de tous. Je voudrais insister sur les bonnes relations professionnelles que nous avons su entretenir, chacun à notre niveau, avec les services de l'état, les entreprises publiques et privées avec lesquels nous avons travaillé.

A quelques jours de la fin du mandat 2008-2014, je tiens à remercier Madame la Trésorière de Tréguier pour le travail accompli et la qualité des relations entretenues entre nos deux services et je souhaite que vous transmettiez, Madame la Trésorière, mes plus vifs remerciements à tous vos collaborateurs.

Pendant ces 6 années, j'ai pu apprécier le savoir-faire, la compétence, l'esprit d'initiative et la disponibilité, chacun dans ses fonctions, de tous les agents de la collectivité et je voudrais qu'ils sachent que j'ai beaucoup appris et que j'ai pris énormément de plaisir à travailler avec eux.

J'espère ne froisser personne en rendant un hommage appuyé pour l'un d'entre nous, Charles, pour son rôle de rédacteur en chef du bulletin municipal si apprécié de nos administrés durant tout le mandat. ».

FIN DE SEANCE : 18 H 35